



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 24 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays
les moins avancés

Conseil économique et social
Session de fond de 2018
27 juillet 2017-26 juillet 2018
Point 11 b) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations
Unies : examen et coordination
de l'application du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés
pour la décennie 2011-2020

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport retrace et analyse les progrès accomplis récemment dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il porte sur les huit domaines d'action prioritaires du programme ainsi que sur son objectif primordial, qui consiste à permettre le reclassement de ces pays. Il revient également sur les décisions et les mesures prises par les États Membres concernant la poursuite de l'application du Programme d'action d'Istanbul, notamment les conclusions de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenu à Antalya (Turquie) en mai 2016. En outre, il met en avant les activités menées par d'autres parties prenantes, notamment les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [72/231](#) de l'Assemblée générale et de la résolution 2017/28 du Conseil économique et social, par lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur l'état d'avancement de l'application du Programme d'action d'Istanbul.

* [A/73/50](#).



I. Introduction

1. La mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a encore progressé dans plusieurs domaines d'action prioritaires. Depuis la création de la catégorie des pays les moins avancés en 1971, seuls 5 pays en sont sortis. Toutefois, à la réunion du Comité des politiques de développement tenue en mars 2018, douze autres pays les moins avancés avaient atteint le seuil fixé pour sortir de cette catégorie et se trouvaient donc à divers stades de la procédure de reclassement. L'accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'énergie durable s'est fortement amélioré, ce qui, avec la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, contribue à la réalisation de progrès dans les autres domaines prioritaires. Des avancées ont été enregistrées concernant les indicateurs de développement humain et social (santé, éducation, égalité des sexes, par exemple), tels que le nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes, les indicateurs de la gouvernance et la mobilisation des ressources nationales.

2. Cela étant, il reste d'importantes lacunes à combler pour réaliser les objectifs du Programme d'action d'Istanbul. La transformation structurelle s'opère lentement et les exportations des pays les moins avancés, dont la part dans le commerce mondial est retombée au-dessous de son niveau de 2011, restent concentrées sur les produits de base. Ces facteurs expliquent en partie que la plupart de ces pays connaissent des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) inférieurs à l'objectif de 7 %. Les dépenses de protection sociale des pays les moins avancés sont toujours nettement inférieures à celles des autres pays en développement en raison de recettes fiscales relativement faibles. Les investissements – publics ou privés, externes ou internes – (dont les investissements directs étrangers) demeurent limités. En outre, l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés continue de stagner dans l'ensemble et reste en deçà de l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul. Par conséquent, il faut accélérer l'application du Programme d'action pour que ses cibles et objectifs puissent être atteints d'ici à 2020, en créant des synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (et notamment les objectifs de développement durable), le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. Les données statistiques utilisées dans le présent rapport sont disponibles en ligne¹.

II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des principales priorités du Programme d'action d'Istanbul

Croissance des pays les moins avancés

3. Après avoir stagné à 4,2 % en 2015 et à 4,3 % en 2016, la croissance des pays les moins avancés se serait accélérée pour atteindre 4,9 % en 2017. En raison d'une conjoncture économique extérieure favorable, cette tendance à la hausse devrait se poursuivre à court terme. En 2018 et 2019, la croissance des pays les moins avancés devrait atteindre respectivement 5,4 % et 5,6 %. Bien qu'inférieures aux chiffres de 2012, ces estimations dépassent légèrement celles de la majorité des autres années écoulées depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul en 2011.

¹ Voir <http://unohrls.org/about-ldcs/publications/>.

4. D'une manière générale, la légère amélioration de la croissance des pays les moins avancés reflète le retournement de la conjoncture économique mondiale, qui s'est engagé à la fin de 2016 et que l'on peut notamment attribuer à la hausse des investissements, à l'augmentation de la production industrielle, au commerce et au renforcement de la confiance des consommateurs.

5. Cependant, ces chiffres généraux masquent des différences entre pays. Seuls 9 des pays les moins avancés ont connu une croissance de près de 7 % ou plus en 2016 (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Djibouti, Éthiopie, Mali, République démocratique populaire lao, Sénégal et Tanzanie), contre 14 en 2015. Une caractéristique commune d'une grande partie des pays les moins avancés dont la croissance est la plus rapide est la vitalité des investissements publics et privés. Les pays exportateurs de produits de base pétroliers ont toutefois connu une croissance morose en raison de recettes inférieures aux prévisions.

6. Dans l'ensemble, le PIB par habitant des pays les moins avancés a légèrement augmenté entre 2011 et 2016. Le pourcentage d'habitants des pays les moins avancés vivant avec moins d'1,90 dollar par jour a un peu diminué, passant de 38,9 % en 2010 à 33,7 % en 2013 selon les chiffres publiés par la Banque mondiale. Néanmoins, si cette tendance persiste à ce rythme, la pauvreté ne sera vraisemblablement pas éradiquée d'ici à l'échéance de 2020. Si l'on veut améliorer les perspectives macroéconomiques dans les pays les moins avancés, il faudra investir massivement dans plusieurs domaines prioritaires définis dans le Programme d'action d'Istanbul et dans le Programme 2030.

Sortie de la catégorie des pays les moins avancés

7. Si l'objectif du Programme d'action d'Istanbul consistant à aider la moitié des pays les moins avancés à satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020 est loin d'être atteint, plusieurs pays ont néanmoins accompli des progrès considérables, remplissant les critères pour la deuxième fois. Parmi ces pays, on peut citer le Bhoutan, les Îles Salomon, Kiribati et Sao Tomé-et-Principe, dont le retrait de la liste a été recommandé par le Comité des politiques de développement. Le Comité évaluera la stabilité des progrès accomplis par le Népal et le Timor-Leste lors du prochain examen trisannuel. Ces pays méritent d'être félicités pour leurs avancées durement acquises en matière de développement économique, ainsi que pour les améliorations réalisées dans les domaines de l'éducation et de la santé. En outre, trois des pays les moins avancés (Bangladesh, Myanmar et République démocratique populaire lao) ont rempli les critères pour la première fois en 2018, ce qui porte à 12 le nombre total de pays les moins avancés ayant réuni les conditions de reclassement (voir [E/2018/33](#)). Au cours des deux dernières années de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, il faudra déployer des efforts accrus et soutenus non seulement pour accélérer le reclassement des pays les moins avancés mais également pour accompagner les pays sortant de la catégorie pendant et après le reclassement².

A. Capacité productive

8. Pour pouvoir réaliser les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable, les pays les moins avancés doivent créer de nouvelles activités dynamiques caractérisées par une plus forte valeur ajoutée et une plus haute teneur technologique. En moyenne, dans les pays les moins avancés, la

² Un rapport du Secrétaire général sur le reclassement et la transition sans heurt sera publié en 2018.

part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB est passée de 11,8 % en 2011 à 13,2 % en 2016. Elle a cependant baissé dans les pays les moins avancés d'Afrique et n'a augmenté que dans les pays les moins avancés d'Asie. Les services, qui sont essentiellement des activités à productivité plus faible dans la plupart de ces pays, comptent pour près de la moitié de la croissance, contre environ un quart pour l'agriculture. Restée généralement stable, la formation brute de capital fixe a représenté seulement un quart environ de l'activité économique dans les pays les moins avancés entre 2011 et 2016. Ces chiffres indiquent que la croissance des investissements est faible, une tendance qui devrait être inversée pour atténuer les difficultés structurelles et renforcer la capacité productive.

Infrastructure

9. Les technologies de l'information et des communications offrent d'importantes possibilités de surmonter les obstacles structurels que connaissent les pays les moins avancés. Entre 2011 et 2016, le nombre d'abonnements de téléphonie mobile a explosé, passant de 42 % à 68 %. En 2016, le taux d'abonnés s'élevait à près de 100 % ou plus dans plusieurs pays (Cambodge, Gambie, Lesotho, Mali, Népal, Sénégal, Sierra Leone et Timor-Leste), ce qui témoigne du bon développement des réseaux, tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

10. Le taux de pénétration d'Internet s'élevait à près de 16 % en 2016, contre 5 % en 2011. Si le taux de pénétration du haut débit mobile a augmenté dans les pays les moins avancés, dépassant tout juste un cinquième de la population en 2017, il reste néanmoins inférieur au pourcentage mondial (50 %) et à celui des pays développés (90 %). Malgré cette augmentation, il est peu probable que l'objectif d'accès universel à Internet d'ici à 2020 dans les pays les moins avancés (cible 9.c associée aux objectifs de développement durable) soit atteint. L'accès au haut débit Internet progresse également, mais à un rythme beaucoup plus lent. Il est possible de surmonter les principaux obstacles à l'utilisation d'Internet, tels que le manque de compétences et la méconnaissance des outils numériques, en améliorant les taux de scolarisation et en mettant en place des programmes ciblés pour les jeunes ayant abandonné leurs études.

11. Les liaisons de transport ont une influence directe sur l'accès aux marchés mondiaux. Le fret aérien peut aider les pays les moins avancés à affronter la concurrence mondiale. Cependant, la part de ces pays dans le fret aérien mondial, qui est passée de 0,5 % à 0,9 % entre 2011 et 2016, reste extrêmement limitée. L'Éthiopie était au premier rang des pays les moins avancés pour le fret aérien (environ 85 %), suivie du Bangladesh (environ 3 %).

12. La valeur moyenne des pays les moins avancés dans l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui rend compte du niveau d'intégration des pays dans le réseau mondial des transports maritimes, est passée de 7,5 en 2011 à 10,3 en 2016. La faiblesse de cette valeur par rapport à celle d'autres pays en développement s'explique en partie par les problèmes de qualité et d'accessibilité des ports et des routes, qui ont des répercussions sur l'accès aux transports maritimes mondiaux.

13. Les partenariats public-privé peuvent permettre de mobiliser des fonds et des compétences pour investir dans les infrastructures et les entretenir. Cependant, la participation du secteur privé aux investissements consacrés aux infrastructures est restée très limitée dans les pays les moins avancés. Au premier semestre de 2017, des engagements d'investissement dans les projets d'infrastructure avec participation privée ont été enregistrés dans plusieurs des pays les moins avancés, notamment au

Rwanda (362 millions de dollars), au Népal (257 millions de dollars) et à Madagascar (245 millions de dollars), ainsi que dans les pays suivants : Cambodge, Mali, Mozambique, Ouganda et Sénégal. Par nature, les partenariats public-privé sont mieux adaptés à des secteurs ayant des flux de trésorerie positifs permettant de rembourser le secteur privé, comme l'énergie et l'informatique, mais ils sont plus difficiles à mettre en place dans le secteur des services sociaux.

Énergie

14. L'accès à l'électricité a presque doublé, passant de 21,6 % en 2000 à 38,3 % en 2014. Entre 2011 et 2014, la part de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de près de quatre points de pourcentage. Cependant, en 2014, seulement 26,5 % de la population rurale était raccordée au réseau électrique, contre 67,5 % de la population des zones urbaines. Le Bhoutan a atteint l'objectif d'accès universel à l'électricité, suivi de près par les Tuvalu (98,5 %), tandis que l'Afghanistan (89,5 %) et le Népal (84,9 %) ont également fait des progrès considérables. Toutefois, quatre des pays les moins avancés affichaient des taux inférieurs à 10 %. Aux difficultés liées à l'électricité s'ajoutent des problèmes d'accès aux énergies modernes utilisées pour la cuisine et le chauffage. En conséquence, le bois de chauffe et le charbon sont couramment utilisés comme combustibles de cuisson, ce qui a des effets nocifs sur la santé et l'environnement.

15. Dans la plupart des pays les moins avancés, la faiblesse des systèmes de production électrique se traduit par un approvisionnement peu fiable et de fréquentes coupures de courant, ce qui occasionne des pertes de revenu pour les producteurs et des dépenses supplémentaires liées à l'importation de groupes électrogènes de secours. Pour que les pays les moins avancés bénéficient d'un accès universel à des énergies peu coûteuses, fiables et modernes d'ici à 2030, il faudra mobiliser d'importants investissements auprès de diverses sources et améliorer la gouvernance des services publics de distribution. Des financements sont nécessaires pour mettre au point des solutions énergétiques hybrides (réseaux, mini-réseaux et hors-réseau) et renforcer les capacités, afin de répondre aux besoins des ménages et des systèmes de production qui contribuent à la transformation structurelle.

16. Pour stimuler les flux d'investissements dans l'énergie durable, fondement de la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable, les pays les moins avancés devraient s'attaquer à certaines questions macroéconomiques, telles que la croissance inclusive et les politiques progressives en matière d'échanges et d'investissement. La consolidation de ces éléments fondamentaux contribuerait à mobiliser davantage de ressources pour le développement, à développer des partenariats public-privé et à attirer de nouveaux acteurs, ainsi qu'à renforcer les capacités et à améliorer les résultats des autorités réglementaires.

Science, technologie et innovation

17. Les pays les moins avancés ont continué d'accuser un retard en ce qui concerne divers indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation. Par exemple, les ressortissants (résidents et non-résidents) de ces pays ont déposé au total 1 486 brevets en 2015. Les pays les moins avancés n'ont publié annuellement qu'environ sept articles pour 1 million de personnes entre 2011 et 2013. Les dépenses que ces pays ont consacrées à la recherche-développement étaient égales ou inférieures à 0,6 % du PIB.

18. L'une des priorités de longue date des pays les moins avancés, réaffirmée dans le Programme d'action d'Istanbul et dans l'objectif de développement durable n° 17, était la création d'une banque de technologies visant à renforcer les capacités de ces pays dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, à favoriser le développement, aux niveaux national et régional, d'écosystèmes novateurs qui soient aptes à attirer des technologies de l'étranger, à favoriser des travaux de recherche et des innovations endogènes et à en traduire les résultats sur le marché. Le 23 décembre 2016, l'Assemblée générale a créé la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Cette dernière est devenue opérationnelle en septembre 2017, après la signature de l'accord avec le pays hôte et de l'accord relatif aux contributions entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement turc. En 2018, la Banque de technologies, dont le fonctionnement est assuré par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, mettra l'accent sur l'examen des politiques concernant la science, la technologie et l'innovation et sur l'évaluation des besoins technologiques, et s'emploiera à promouvoir l'accès numérique aux travaux de recherche et aux connaissances techniques dans certains des pays les moins avancés, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies.

Développement du secteur privé

19. Les pays les moins avancés ont réalisé des progrès pour ce qui est de créer un climat propice au secteur privé. Ainsi, le coût de la création d'une entreprise, exprimé en pourcentage du revenu par habitant, est passé de 101,2 % à 55,8 % en moyenne. Comme en 2017, seuls quatre des pays les moins avancés (Bhoutan, Rwanda, Vanuatu et Zambie) figuraient dans les 100 premiers au classement 2018 de l'Indice de la facilité de faire des affaires. L'accès au financement est un obstacle majeur aux transactions commerciales et le développement du secteur privé est entravé par les problèmes d'approvisionnement en énergie, le coût élevé de cette dernière, le défaut de compétences et le manque de connectivité.

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

20. La contribution de l'agriculture au PIB a légèrement diminué, passant de 26,3 % en 2011 à 25,4 % en 2016. Ce recul pourrait être le fait du phénomène El Niño observé entre novembre 2014 et mai 2016, qui a touché plusieurs pays d'Afrique. Rien qu'en 2016, plusieurs pays, dont l'Afghanistan, le Burundi, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et le Yémen, ont subi les effets d'El Niño et d'autres chocs climatiques, tandis que nombre d'autres pays ont également été éprouvés par des crises et des conflits.

21. La productivité agricole dans les pays les moins avancés, mesurée par l'indice de production brute par habitant, est tombée de 110 à 107 points de pourcentage entre 2011 et 2014, par rapport à un indice de référence 100 pour la période 2004-2006. La consommation d'engrais a augmenté, passant de 22,6 kg par hectare de terres arables en 2011 à 26,6 kg en 2014, dernière année pour laquelle des données sont disponibles. En 2014, le Bangladesh (279 kg), le Népal (67 kg), la Zambie (46 kg) et le Malawi (36,5 kg) figuraient parmi les premiers pays utilisateurs d'engrais par hectare de terres arables.

22. La sécurité alimentaire est un facteur déterminant de la situation nutritionnelle d'une population. On peut évaluer la situation nutritionnelle au moyen notamment de la prévalence de la sous-alimentation, qui mesure le pourcentage de la population

dont l'apport énergétique alimentaire est inférieur au seuil minimal. La sous-alimentation dans les pays les moins avancés est restée à peu près au même niveau entre 2011 et 2015, soit 23 %. Néanmoins, ce chiffre est nettement inférieur à celui enregistré en l'an 2000 (34 %). L'hypotrophie nutritionnelle, qui est un bon indicateur du niveau de nutrition, était toujours très élevée (39 % selon les dernières données disponibles). Il faut faire davantage d'efforts pour mettre en œuvre l'objectif de développement durable n° 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), si l'on veut l'atteindre d'ici à 2030.

C. Commerce

23. En 2016, la part des pays les moins avancés dans les exportations de biens et de services a continué de reculer pour atteindre 0,89 % du total mondial³ (contre le volume record de 1,04 % en 2013), s'éloignant davantage de l'objectif des 2 % des exportations mondiales fixé dans le Programme d'action d'Istanbul et dans la cible 17.11 des objectifs de développement durable. Cette tendance s'explique principalement par la baisse des prix des produits de base, en particulier des combustibles. Dans les pays les moins avancés d'Afrique, les exportations de biens et de services ont diminué de plus de 7 %, tandis qu'elles sont restées stables dans les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique. Près de la moitié des exportations des pays les moins avancés étaient destinées à l'Union européenne (47 %), suivie de la Chine (33 %) et des États-Unis d'Amérique (17 %).

24. La composition des exportations des pays les moins avancés continue d'évoluer. En 2016, les exportations de produits primaires représentaient un peu moins de la moitié des exportations de marchandises (contre 73 % en 2005), tandis que les produits manufacturés en représentaient 40 % (contre 21 % en 2005), les produits vestimentaires correspondant à 29 %. Les produits agricoles constituaient 13 % des exportations en 2016. Les exportateurs de produits manufacturés sont le seul groupe de pays les moins avancés dont les exportations ont progressé en 2016 (+ 9 %).

25. Après une décennie de croissance soutenue, les exportations de services commerciaux en provenance des pays les moins avancés ont amorcé un ralentissement en 2014. En 2016, les exportations de services ont diminué de 4 % par rapport à 2015. Les exportations des pays les moins avancés d'Afrique représentaient plus de la moitié du total des exportations de services commerciaux des pays les moins avancés et concernaient principalement les transports et le tourisme. En Asie, 85 % des touristes provenaient de pays voisins, contre 63 % en Afrique.

26. L'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent demandé dans le Programme d'action d'Istanbul a été repris à la cible 17.12 des objectifs de développement durable. En 2016, les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont continué d'accorder ce type d'accès aux produits des pays les moins avancés, intégralement ou en grande partie dans le cas des pays développés membres, et en grande partie également dans le cas de plusieurs pays en développement membres. Le Chili, la Chine et l'Inde ont donné aux pays les moins avancés un accès intégralement en franchise de droits et sans contingent. En 2016, le nombre de produits des pays les moins avancés traités en franchise de droits a augmenté de 10 points de pourcentage par rapport à 2010. En 2015, les droits de

³ Ces chiffres ne tiennent pas compte de la Guinée équatoriale, sortie de la catégorie des pays les moins avancés en 2017.

douane moyens à payer par les pays les moins avancés étaient de 6,5 % pour les vêtements et de 3,2 % pour les textiles, alors que les moyennes étaient inférieures à 1 % pour d'autres groupes de produits et de zéro pour les combustibles et les minéraux.

27. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'application des dispositions de la décision ministérielle de Nairobi sur les règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés, prise dans le cadre de l'OMC. En mars 2017, le Comité sur les règles d'origine de l'OMC a adopté un modèle de notification des règles d'origine préférentielle afin de renforcer la transparence et la majorité des pays donneurs de préférences l'ont utilisé pour communiquer des informations. Plusieurs pays ont élargi les possibilités de cumul, notamment le Canada, la Chine et la Norvège. L'Union européenne, la Norvège et la Suisse ont commencé à appliquer leur nouveau système d'autocertification de l'origine (système des exportateurs enregistrés).

28. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, entré en vigueur en février 2017, comporte des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, et des mesures visant à garantir une coopération effective entre les autorités douanières et autres autorités compétentes sur les questions de facilitation des échanges et de respect des exigences en matière douanière. Les pays les moins avancés ont bénéficié d'un délai supplémentaire pour appliquer les dispositions de l'Accord.

29. En mars 2018, un accord a été trouvé sur la mise en place d'une zone de libre-échange continentale en Afrique, qui vise à créer un marché unique à l'échelle du continent pour les biens et les services, permettant la libre circulation des entrepreneurs et des investissements. Cet accord pourrait fortement stimuler le commerce régional, y compris les exportations en provenance des pays les moins avancés.

30. L'Initiative Aide pour le commerce est essentielle pour compléter l'accès préférentiel aux marchés et renforcer la capacité d'offre des pays les moins avancés. Depuis son lancement en 2005, seuls 27 % du total des fonds de l'Initiative ont été versés aux pays les moins avancés, alors même que ces derniers ont de grandes difficultés à soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. En 2016, le montant des fonds versés au titre de l'aide pour le commerce s'est élevé à 9,8 milliards de dollars des États-Unis, soit une augmentation nominale d'environ 10 % par rapport au montant moyen débloqué sur la période 2009-2011. Plus de la moitié des aides au commerce aux pays les moins avancés ont été affectées à des projets d'infrastructure économique et environ un tiers aux projets agricoles.

D. Produits de base

31. Depuis 2011, les prix des produits de base sont en baisse, ce qui a entraîné une réduction de leur part dans le total des exportations de marchandises des pays les moins avancés, passée de 75 % en 2011 à 60 % en 2016. Le fléchissement des prix du carburant a gravement touché les exportateurs de combustibles et contribué à la diminution de la part des produits de base dans le total des exportations de marchandises. Les exportations de combustibles ont chuté de 45 % en 2015 par rapport à 2014 et de 21,14 % en 2016 par rapport à 2015).

32. Malgré une légère augmentation de 1,18 % en 2016 – une tendance qui s'est poursuivie en 2017 et qui devrait continuer en 2018 –, les prix des produits de base sur les marchés internationaux sont toujours inférieurs de 34,10 % aux prix de 2011.

C'est au niveau du pétrole brut que l'on constate la différence de prix la plus marquée, le cours étant inférieur de 142,63 % à celui de 2011. Les prévisions pour 2017 et 2018 font apparaître une faible reprise des cours du pétrole, tandis que les prix des produits agricoles devraient reculer légèrement en 2017 et se stabiliser en 2018. La dépendance excessive à l'égard d'un nombre limité de produits de base est source de vulnérabilité et témoigne de la nécessité de promouvoir une transformation structurelle conduisant à une plus grande diversification de l'économie des pays les moins avancés.

E. Développement humain et social

33. Les objectifs de développement humain et social du Programme d'action d'Istanbul sont étroitement alignés sur ceux du Programme 2030 (en particulier les cinq premiers objectifs de développement durable) ainsi que sur l'objectif plus vaste visant à cibler les groupes marginalisés et à ne laisser personne de côté. Le Programme d'action d'Istanbul cible spécifiquement les femmes et les filles en fixant des objectifs concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'accès des enfants à l'enseignement primaire et secondaire, la santé maternelle et infantile, l'eau et l'assainissement et le développement des jeunes. Les objectifs du Programme sur l'accès au logement concernent spécifiquement les habitants des taudis et les ruraux pauvres, et une attention particulière est accordée à la protection sociale, en particulier pour les populations marginalisées et vulnérables.

Éducation et formation

34. Ces dernières années, dans les pays les moins avancés, les taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire ont en moyenne augmenté, mais le nombre d'élèves par enseignant reste élevé. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire était de 46 % en 2015, contre 41 % en 2011. Le nombre moyen d'années de scolarisation atteint ou dépasse la durée prévue du primaire dans seulement cinq des pays les moins avancés, tandis que presque deux enfants et adolescents non scolarisés sur cinq dans le monde se trouvent dans les pays les moins avancés.

Population et soins de santé primaires

35. En raison d'un taux de fécondité élevé (4,3 naissances par femme pour la période de 2010 à 2015), la population des pays les moins avancés a connu une croissance rapide d'environ 2,4 % par an. Si ce taux de croissance devrait ralentir, la population totale des pays les moins avancés, soit environ un milliard de personnes en 2017, devrait néanmoins augmenter de 33 % entre 2017 et 2030.

36. Dans les pays les moins avancés, le nombre de décès maternels est passé de 502 pour 100 000 naissances vivantes en 2011 à 444 en 2015, tandis que le taux de mortalité infantile était de 48 pour 1 000 naissances vivantes en 2016 contre 56 en 2011.

Développement des jeunes

37. La jeune génération actuelle se compose d'environ 1,8 milliard d'individus âgés de 10 à 24 ans, vivant pour la plupart dans des pays en développement, où ils représentent souvent une grande part de la population. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes ne sont pas en mesure de participer pleinement à la société. L'âge médian de la population des pays les moins avancés, qui était de 19,6 ans en 2015,

devrait atteindre 20,4 ans d'ici à 2020, signe que les jeunes représentent une part importante et croissante de la population.

38. Dans de nombreux pays les moins avancés, le chômage des jeunes est très élevé en raison notamment de l'inadéquation des compétences et d'une expansion économique portée par des secteurs à forte intensité de capital. Entre 2012 et 2016, le taux moyen d'alphabétisation des jeunes pour l'ensemble des pays les moins avancés était de 74,93 %.

Habitat

39. On estime qu'en 2030, 81 % de la population mondiale vivra dans des zones urbaines et que 55 % de la population des pays en développement sera citadine. Dans les pays les moins avancés d'Afrique, la majorité des citoyens vivent dans des taudis et n'ont qu'un accès limité à un logement adéquat et à des services sociaux de base. En moyenne, la part de la population urbaine vivant dans des taudis a diminué de 7,1 % dans tous les pays les moins avancés, passant de 69,8 % en 2005 à 62,67 % en 2014. La baisse du pourcentage de la population vivant dans des taudis est la plus marquée en Angola, avec un recul de 31 points de pourcentage (de 86,5 % à 55,5 %), et en République démocratique populaire lao, avec une chute de 47,9 points de pourcentage (de 79,3 % à 31,4 %).

Eau et assainissement

40. L'absence ou l'inadaptation des équipements d'assainissement et les graves lacunes caractérisant la gestion des eaux et le traitement des eaux usées peuvent avoir une incidence négative sur l'approvisionnement en eau et sur l'accès durable à l'eau potable. Dans les pays les moins avancés, seuls 61 % de la population rurale utilisaient une source d'eau potable améliorée en 2015, ce qui représente néanmoins une augmentation par rapport aux 57 % enregistrés en 2011. Dans certains pays les moins avancés, plus de 95 % des eaux usées sont rejetées dans l'environnement sans traitement, contre plus de 80 % au niveau mondial.

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

41. En 2010, plus de la moitié des femmes des pays les moins avancés âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées avant 18 ans. Dans certains de ces pays, cette part était de plus de 70 %. Le taux de femmes utilisant des contraceptifs modernes dans les pays les moins avancés a plus que doublé, passant de 15 % en 1994 à presque 34 % en 2015, mais il reste très loin de la moyenne mondiale de 64 %. Dans les pays les moins avancés, entre 2000 et 2015, le taux de chômage des femmes a augmenté, passant de 6,9 % à 7,2 %, alors que celui des hommes a stagné à 5,4 %. Toutefois, en ce qui concerne la proportion de la population ayant un emploi et vivant sous le seuil de pauvreté international, l'écart entre les hommes et les femmes a été comblé dans les pays les moins avancés. Dans ces derniers, le nombre de femmes exerçant un mandat électif a augmenté, tout comme les taux de scolarisation des femmes et des filles dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les pays les moins avancés sont parmi les pays où la proportion de femmes parlementaires est la plus importante, les taux les plus élevés en 2017 ayant été observés au Rwanda (61 %), au Sénégal (42 %) et au Mozambique (40 %). Globalement, le taux moyen de femmes exerçant une fonction élective dans les pays les moins avancés a progressé, passant de 18 % en 2011 à 19 % en 2017.

Protection sociale

42. Dans les pays les moins avancés, la protection sociale couvre les victimes d'accidents du travail, les personnes âgées, les invalides et les survivants (personnes dépendantes d'un travailleur décédé à la suite d'un accident du travail), mais même cette couverture est inégale. La protection sociale ne concerne plus de 20 % de la population que dans 3 des pays les moins avancés sur 11 pour lesquels des données sont disponibles. Lorsque de telles mesures de protection sociale sont en place, les niveaux de prestations sont souvent faibles.

43. En moyenne, les pays les moins avancés ne consacrent que 3 % de leur PIB aux dépenses de protection sociale, soit moins de la moitié de la moyenne des pays à revenu intermédiaire (6,3 %). Dans au moins huit des pays les moins avancés, on estime qu'une protection sociale plus complète (enfants, orphelins, femmes enceintes et mères, invalides et personnes âgées) coûterait plus de 6,5 % du PIB. Une telle protection ne peut être financée par les seules ressources nationales, sachant que les recettes publiques des pays les moins avancés ne représentent en moyenne que 15 % du PIB.

F. Crises multiples et nouveaux défis

44. En 2018, 22 des 47 pays les moins avancés ont vu augmenter leur indice de vulnérabilité économique par rapport à 2015. L'indice de vulnérabilité économique, qui correspond à la moyenne pondérée de huit indicateurs, est l'un des trois critères permettant de déterminer si un pays rentre dans la catégorie des pays les moins avancés. Des hausses sensibles de l'indice ont été constatées dans les pays suivants : Afghanistan, Bénin, Comores, Guinée, Malawi, Mali, Tchad et Yémen. Pour tous les pays, cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de l'indice d'insécurité, en particulier à l'instabilité des exportations plutôt qu'aux chocs naturels. Un certain nombre de pays les moins avancés ont néanmoins accompli des progrès en ce qui concerne leur indice de vulnérabilité économique, notamment le Bhoutan, le Burundi, le Cambodge, Haïti, le Libéria, le Rwanda et la Zambie. Ces progrès sont dus à des améliorations de l'indice d'insécurité, à la fois au niveau du sous-indice des chocs naturels et du sous-indice des chocs commerciaux.

Chocs économiques

45. Quelques pays les moins avancés ont continué de pâtir de la baisse des prix des produits de base (voir par. 31 et 32). Certains pays ont également subi des perturbations résultant de chocs extérieurs non liés aux prix. Par exemple, l'afflux récent au Bangladesh et en Ouganda de réfugiés fuyant la violence et les conflits a exigé une importante aide humanitaire, qui n'a qu'en partie été prise en charge par la communauté internationale. Toutefois, les trois pays les plus touchés par le virus Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) ont montré des signes de reprise économique progressive après la baisse de la croissance résultant de la crise provoquée par l'épidémie en 2014 et 2015.

46. D'après les données disponibles, le ratio moyen réserves totales/dette extérieure dans les pays les moins avancés est passé de 43,4 % en 2015 à 39,6 % en 2016 et ne s'est amélioré que dans 12 pays. Toutefois, le coefficient du service de la dette exprimé en pourcentage des exportations a en moyenne augmenté dans les pays les moins avancés, passant de 7,5 % en 2015 à 10 % en 2016, et sept des pays les moins avancés ont enregistré une baisse.

47. Le recul des prix des produits de base a durement touché plusieurs des pays les moins avancés, qui avaient déjà des difficultés à assurer le service de la dette extérieure, en particulier ceux qui ont trop emprunté à des conditions non préférentielles. En janvier 2018, 15 des pays les moins avancés étaient considérés comme surendettés ou exposés à un risque de surendettement grave.

Changements climatiques et préservation de l'environnement

48. Les années 2015, 2016 et 2017 ont été les plus chaudes jamais enregistrées, montrant clairement que le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre se poursuit. Dans nombre des pays les moins avancés, des phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres effets des changements climatiques ont fait plusieurs morts, contraint des personnes à quitter leurs foyers et accru le risque de famine.

49. L'année passée, les flux de ressources financières destinées à aider les pays les moins avancés à faire face aux effets des changements climatiques ont connu une légère amélioration. À la fin de janvier 2018, le montant total des annonces de contributions au Fonds pour les pays les moins avancés s'élevait à 1,33 milliard de dollars, dont 1,26 milliard de dollars versés et 70,12 millions en attente de versement. Le Fonds fait toujours face à une demande supérieure aux crédits disponibles pour de nouvelles approbations. À la fin de janvier 2018, 91,7 millions de dollars étaient disponibles pour financer de nouveaux projets, alors que 187,2 millions de dollars étaient demandés pour 26 projets de grande envergure qui avaient obtenu l'approbation technique du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial.

50. À la fin de janvier 2018, 50 des pays les moins avancés (y compris les pays aujourd'hui sortis de cette catégorie) avaient obtenu un montant total de 1,22 million de dollars pour 198 projets à l'appui de leurs programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques, et trois autres projets mondiaux recevant au total 13,69 millions de dollars du Fonds pour les pays les moins avancés avaient été approuvés pour appuyer d'autres projets d'adaptation. Le montant total des ressources du Fonds consacrées aux programmes nationaux d'adaptation des pays les moins avancés a augmenté pour atteindre 51,7 millions de dollars au 1^{er} mars 2018.

51. Au 9 février 2018, 17 des pays les moins avancés avaient soumis des propositions de projet au Fonds vert pour le climat au titre de la modalité d'appui aux programmes nationaux d'adaptation du programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, dans le cadre duquel jusqu'à 3 millions de dollars peuvent être alloués par pays.

52. Les forêts contribuent à l'atténuation des changements climatiques en piégeant le dioxyde de carbone, aident à préserver la diversité biologique et à combattre l'érosion des sols, et rendent des services écosystémiques. Ces 10 dernières années, les pays les moins avancés ont perdu en moyenne 6 % de leur couverture forestière, la perte étant particulièrement marquée dans les pays africains. Cette tendance a été observée dans 32 des pays les moins avancés et s'est inversée dans seulement deux pays au cours des cinq dernières années.

53. Il faut prendre des mesures pour remédier à l'extrême vulnérabilité des pays les moins avancés face aux chocs extérieurs, qu'ils soient économiques ou environnementaux. Le financement et le renforcement des capacités permettant de s'adapter aux changements climatiques devraient passer de la phase de planification à la mise en œuvre de projets concrets renforçant la résilience sur le terrain. Parallèlement, les gouvernements devraient préserver les écosystèmes qui fournissent

des services essentiels liés à l'adaptation, par exemple en régulant les inondations et en constituant des obstacles naturels aux ondes de tempête.

Réduction des risques de catastrophe

54. En 2017, les catastrophes ont eu de graves conséquences socioéconomiques sur les populations des pays les moins avancés, qui sont parmi les pays les plus vulnérables au monde, touchant environ 23 millions de personnes. Les inondations ont été particulièrement dévastatrices dans les pays suivants : Angola, Bangladesh, Haïti, Malawi, Myanmar, Népal et Niger. La sécheresse a frappé plus de 8 millions de personnes en Angola, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. Les cyclones ont touché 4,6 millions de personnes au Bangladesh, en Haïti, à Madagascar, au Mozambique, au Myanmar et au Vanuatu. Ce sont toutefois les glissements de terrain qui ont été les plus meurtriers, faisant 1 415 morts.

55. Après la sécheresse qui a sévi dans la Corne de l'Afrique au début de 2017, le risque de famine a désormais reculé. Toutefois, la malnutrition et des conditions de sécheresse persistent et les gains fragiles réalisés pourraient aisément être perdus, les populations étant en proie à une forte insécurité alimentaire. Par ailleurs, la menace des cyclones et des ouragans pèse toujours lourdement sur les pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement. Les pluies de mousson qui ont frappé le Bangladesh, l'Inde et le Népal ont tué quelque 1 400 personnes. Les graves inondations et glissements de terrain en Sierra Leone ont coûté la vie à plus de 500 personnes et détruit les habitations de 3 000 personnes. La situation humanitaire au Yémen demeure très préoccupante.

56. Le renforcement de la résilience est une priorité de premier ordre pour les pays les moins avancés, et il faut intensifier les efforts faits en ce sens au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 par des activités d'alerte rapide, de préparation et d'intervention.

G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et renforcement des capacités

57. L'écart important entre les besoins en investissement des pays les moins avancés et les ressources financières disponibles n'a pas diminué : l'aide publique au développement a continué de stagner et les investissements directs étrangers (IDE) ont chuté. En 2016, l'aide publique au développement et les envois de fonds étaient supérieurs aux investissements directs étrangers dans les pays les moins avancés. Pour réaliser les objectifs et cibles du Programme d'action d'Istanbul, il s'agira notamment d'attirer davantage d'investissements et de veiller à ce que ces derniers s'inscrivent dans le long terme, soient adaptés au développement durable et parviennent à ceux qui en ont le plus besoin.

Mobilisation des ressources nationales

58. La médiane des recettes publiques dans les pays les moins avancés est passée de 16 % du PIB en 2012 à 19,8 % en 2016. Dans l'objectif d'améliorer leur administration fiscale, 10 des pays les moins avancés participent à l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières, lancée par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Programme des Nations Unies pour le développement, qui vise à mettre en commun les connaissances et les compétences en matière de contrôle fiscal, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

S'il est nécessaire d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de mobilisation de ressources nationales, il reste difficile d'augmenter sensiblement les recettes publiques de ces pays en raison de la grande pauvreté et de l'ampleur de l'économie parallèle.

59. Le taux d'épargne intérieure brute en pourcentage du PIB dans les pays les moins avancés a reculé de 17,5 % en 2012 à 13,3 % en 2016 du fait du ralentissement de la croissance et de la baisse des recettes tirées des produits de base. Le taux d'épargne est en partie limité par le faible développement du secteur financier national. Dans les pays les moins avancés, seuls 27 % des adultes possèdent un compte bancaire, soit presque deux fois moins que dans les pays en développement. Le recours croissant au paiement par téléphone mobile et par voie électronique dans plusieurs des pays les moins avancés a permis de limiter les conséquences de cette limitation, le nombre de comptes mobiles étant souvent supérieur à celui de comptes bancaires. Dans plusieurs des pays les moins avancés, les opérateurs de téléphonie mobile font également partie des principaux contribuables.

Aide publique au développement

60. On estime que l'aide bilatérale dispensée aux pays les moins avancés par les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques a augmenté de 4 % en valeur réelle pour atteindre 26 milliards de dollars en 2017 après plusieurs années de baisse. Neuf membres du Comité ont réduit l'aide accordée aux pays les moins avancés entre 2015 et 2016. Le nombre de donateurs consacrant au moins 0,15 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés, conformément aux objectifs du Programme d'action d'Istanbul et à l'objectif de développement durable n° 17, est passé de sept à six (Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède). Dans cinq de ces pays, l'aide dépasse 0,20 % du RNB. La part globale de l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés en pourcentage du revenu national brut des donateurs a légèrement augmenté entre 2015 et 2016, passant de 0,08 % à 0,09 %. L'Irlande est le pays qui consacre la plus grande part de son aide publique au développement aux pays les moins avancés (45 %, contre 48 % en 2015). En 2016, le montant net de l'aide publique au développement représentait environ 4,5 % du PIB combiné des pays les moins avancés, contre 7,7 % en 2006, accentuant l'insuffisance du financement du développement. En outre, la part du soutien budgétaire a diminué, alors même que cette forme d'aide est particulièrement conforme aux principes d'efficacité du développement et notamment à celui de l'appropriation par les pays des stratégies de développement.

61. Il faut accroître la part de l'aide publique au développement consacrée aux pays les moins avancés et renforcer les initiatives visant à intensifier le recours aux nouvelles modalités d'aide ainsi que la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, il faut redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de l'aide publique au développement destinée aux pays les moins avancés et l'efficacité de son utilisation, notamment par l'intermédiaire de l'enquête du Forum pour la coopération en matière de développement sur l'application du principe de responsabilité et de l'étude menée à ce sujet.

Dettes extérieures

62. Le niveau d'endettement extérieur des pays les moins avancés a augmenté en termes d'encours de la dette (par rapport au revenu national brut) et, davantage

encore, en termes du poids du service de la dette (mesuré par le paiement d'intérêts par rapport aux exportations de biens et de services et au revenu primaire). Entre 2011 et 2016, l'encours moyen de la dette extérieure dans les pays les moins avancés est passé de 23,9 % du RNB à 28,6 %. La part des créiteurs privés dans la dette publique ou à garantie publique a doublé dans les pays les moins avancés, passant de 8 % à 16 %.

63. Cette tendance soulève des inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette, surtout dans les pays les moins avancés d'Afrique. Ainsi, les obstacles au financement de la dette risquent fort à l'avenir de peser davantage, alors même que les pays les moins avancés font face à un besoin urgent d'investissements publics supplémentaires en vue de réaliser les objectifs de développement durable.

Investissements directs étrangers

64. Les investissements directs étrangers à destination des pays les moins avancés ont reculé de 13 % en 2016 pour s'établir à 38 milliards de dollars. Il s'agit de la troisième baisse en quatre ans. Les flux destinés aux pays les moins avancés représentent environ 2 % des flux mondiaux, en baisse de 3 % par rapport à la période 2013-2014. Les IDE à destination des pays les moins avancés demeurent largement concentrés sur quelques pays, principalement en Afrique, et sur les industries extractives, ne contribuant que peu au développement de relations productives entre les différents secteurs de l'économie.

65. Les entreprises multinationales des pays en développement d'Asie ont davantage investi dans les pays les moins avancés, notamment dans la production et les services. Ainsi, les IDE Sud-Sud peuvent jouer un rôle clef dans la diversification de l'économie des pays les moins avancés qui dépendent des produits de base. Les tendances à long terme constatées dans les projets d'IDE annoncés font apparaître un intérêt croissant pour les services, notamment l'électricité, la construction, les transports, le stockage et les communications.

66. Afin de renverser la tendance récente à la baisse des IDE, les pays les moins avancés doivent mettre en place des politiques stratégiques propres à attirer ce type d'investissements, surtout dans les secteurs à fort potentiel de développement comme la production, ce qui contribuerait à la transformation structurelle et intensifierait et accélérerait le développement. Par ailleurs, une main d'œuvre qualifiée, des systèmes d'information et de communication, des infrastructures locales de haute qualité (notamment dans les transports) et l'accès à l'électricité sont autant d'éléments essentiels pour attirer les IDE et favoriser la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. La priorité devrait être accordée aux politiques visant à aider le secteur privé national à nouer des liens avec les investisseurs étrangers. Les participants à la septième Conférence ministérielle des pays les moins avancés, organisée à Vienne en novembre 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ont invité les organismes des Nations Unies compétents à mettre en place un programme de renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés afin que les organismes de promotion des investissements puissent attirer, diversifier et conserver des investissements directs étrangers durables et en tirer le meilleur parti, et qu'ils aient les moyens de favoriser le développement du secteur privé dans les pays les moins avancés, contribuant par là même à leur sortie durable de la catégorie des pays les moins avancés.

Envois de fonds

67. Comme dans le reste du monde, les envois de fonds à destination des pays les moins avancés se sont contractés pour la deuxième année consécutive pour atteindre 37 milliards de dollars en 2017, soit une baisse de 2,6 % par rapport au pic de 2016 (37,9 milliards). Ce repli tient à la dépréciation des monnaies des principaux pays de destination des migrants par rapport au dollar des États-Unis et au ralentissement de la croissance économique de certains de ces pays.

68. Si les envois de fonds destinés aux pays les moins avancés ne représentent que 6,9 % du total mondial, ils sont une source majeure de financement extérieur pour plusieurs pays. Les trois quarts des envois de fonds vers les pays les moins avancés sont attribuables à six pays (Bangladesh, Haïti, Népal, Ouganda, Sénégal et Yémen). La résilience des envois de fonds par rapport aux autres flux financiers pourrait aider à alléger les tensions pesant sur la balance des paiements.

69. Les pays les moins avancés ont mis en place de nouvelles politiques et noué diverses formes de collaboration avec les pays de destination. On peut notamment citer les mémorandums d'accord conclus entre la République démocratique populaire lao et la Thaïlande pour garantir la protection de leurs travailleurs migrants. Le coût moyen des envois de fonds a encore diminué, passant de 9,6 % des montants transférés en 2015 à 7,2 % en 2017. Toutefois, ce chiffre reste loin des 3 % prévus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

H. Bonne gouvernance à tous les niveaux

70. Selon le Programme d'action d'Istanbul, la bonne gouvernance et l'état de droit aux niveaux local, national et international sont des conditions indispensables à une croissance économique durable, partagée et équitable, et au développement durable. La quasi-totalité des pays les moins avancés (43 sur 47) sont parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

71. Trois des 10 pays figurant dans la catégorie des pays les moins avancés qui avaient été validés par l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives en février 2018 ont réalisé des avancées importantes ou satisfaisantes dans toutes les catégories ou presque. Il s'agit de Sao Tomé-et-Principe, du Timor-Leste et de la Zambie. D'autres pays ont également fait des progrès sensibles en matière de transparence. Le Libéria et la Sierra Leone utilisent un registre centralisé de permis d'exploitation, qui répertorie les plus grandes sociétés minières du pays, ainsi que leurs permis et les paiements correspondants. Les données relatives au commerce des produits de base présentées dans les rapports de l'Initiative en Mauritanie et au Tchad sont désormais bien plus détaillées, présentant souvent des informations relatives à chaque expédition de pétrole. Ces informations portent sur les volumes, les revenus et le prix, ce qui permet d'évaluer si les pays sont payés de manière juste pour leur pétrole. Treize des pays les moins avancés ont fourni des informations sur leur législation et les dispositions relatives à l'octroi de permis liés à l'environnement.

72. Pour améliorer la gouvernance, il convient notamment de renforcer les capacités en matière d'administration, de régime juridique et de statistiques. L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives engage les pays participants à répercuter les bénéfices dégagés du secteur minier sur le reste de l'économie, ainsi que sur le développement social et la protection de l'environnement. Pour les pays les moins avancés qui ne l'ont pas encore achevée, la procédure de validation doit se poursuivre. Les pays les moins avancés doivent également tirer parti de leurs progrès

en matière de facilité des affaires et ceux qui sont en retard doivent intensifier leurs efforts.

73. La facilité de faire des affaires est une composante essentielle de la bonne gouvernance. Le projet mené par la Banque mondiale dans ce domaine met l'accent sur la qualité de l'infrastructure juridique et sur la solidité des institutions juridiques. Selon le rapport consacré au projet en 2018, la Mauritanie, le Malawi, le Niger et le Rwanda avaient réalisé les plus grands progrès par rapport à 2016. L'indice moyen de la facilité de faire des affaires des pays les moins avancés est passé de 45,57 en 2016 à 47,06 en 2018. L'indice des pays d'Asie et du Pacifique a enregistré une légère baisse en 2018, tandis que celui des pays d'Afrique a augmenté de 2,2 points. Pour ce qui est de la création d'entreprise, c'est également en Afrique que les progrès ont été les plus marqués, avec une augmentation moyenne de 4,5 points, contre 0,4 point pour les pays d'Asie et du Pacifique. Les domaines pour lesquels le moins de réformes ont été engagées demeurent ceux ayant un aspect juridique, notamment l'exécution des contrats. Seuls le Niger, le Rwanda et le Sénégal ont fait des progrès considérables dans ce domaine, tandis que la note moyenne est restée presque inchangée.

74. Parallèlement, la gouvernance des systèmes mondiaux doit tenir compte de la situation des pays les plus vulnérables, les avancées dans ce domaine ayant été très limitées. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, la voix des pays en développement et a fortiori celle des pays les moins avancés doivent être mieux entendues dans la prise des décisions économiques internationales et l'établissement des normes économiques internationales.

75. L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul nécessite une grande quantité de données. Si les données disponibles ont augmenté depuis 2011 dans certains domaines, les lacunes restent néanmoins nombreuses. Ainsi, pour plus de 25 % des pays les moins avancés, on dispose de peu de données relatives à la pauvreté, au taux d'inscription dans l'enseignement postsecondaire et à plusieurs indicateurs dans le domaine des transports. Les objectifs de développement durable, ainsi que les 163 cibles et 232 indicateurs correspondants, présentent également des difficultés pour nombre des pays les moins avancés, les capacités de leurs organismes de statistique étant limitées. L'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits serait également facilitée par l'amélioration de la qualité des données. Si le montant total de l'aide publique au développement consacrée au renforcement des capacités statistiques dans les pays les moins avancés a progressé de 76 millions de dollars en 2010 à 185 en 2014, il demeure toutefois insuffisant pour répondre aux nouveaux besoins liés au Programme 2030.

76. Pour disposer de plus de données de haute qualité, il faut accroître l'appui politique et les réformes juridiques afin de renforcer les capacités des organismes nationaux de statistiques. Il convient de mobiliser davantage de ressources financières intérieures et extérieures – prévisibles et durables – pour l'appui aux systèmes statistiques et de soutenir cet effort en développant les capacités en la matière et en ayant recours aux technologies les plus récentes, conformément à l'objectif de développement durable n° 17.

III. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action

77. La majorité des pays les moins avancés ont intégré le Programme d'action d'Istanbul à leurs plans de développement et le mettent en œuvre dans le cadre de

leurs stratégies nationales. Dans le prolongement de l'adoption du Programme 2030 en 2015, nombre des pays les moins avancés ont également inscrit les objectifs de développement durable dans leurs cadres nationaux de développement.

78. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au niveau national sont examinés tous les ans lors d'une réunion des points focaux nationaux des pays les moins avancés organisée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. À la réunion de 2017, les pays les moins avancés ont présenté les stratégies mises en place pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. De même, les pays les moins avancés qui ont procédé à des évaluations du financement du développement à titre expérimental ont décrit les mesures prises pour élaborer des cadres nationaux de financement intégré pour la réalisation des objectifs de développement durable.

79. Ainsi, le Gouvernement éthiopien a inscrit la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des objectifs de développement durable dans son cadre national de développement, ces deux aspects étant pris en compte dans l'élaboration de son deuxième plan de croissance et de transformation pour 2016-2020 et étant intégrés à ses priorités et objectifs nationaux. De la même façon, le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan de 2016, qui fait suite au plan de développement post-conflit du pays, intègre le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. L'Afghanistan a également mis l'accent sur la coordination de l'action des différents secteurs et ministères pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Un cadre interministériel relatif au Programme d'action d'Istanbul a été mis en place, dirigé par le Ministère des affaires étrangères, avec pour objectif d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Programme.

80. Évolution positive, nombre des pays les moins avancés ont également fait de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés un objectif de leurs plans nationaux de développement. En 2018, le Bhoutan va lancer son douzième plan quinquennal, dans lequel le pays envisage la dernière étape sur la voie d'un reclassement durable et irréversible. De même, la République démocratique populaire lao a fait de son reclassement un objectif national. Le huitième plan national quinquennal de développement socioéconomique pour 2016-2020 est axé sur les trois critères de reclassement ainsi que sur les trois dimensions du développement durable.

81. Par ailleurs, lors de son quatrième examen triennal en mars 2018, le Comité des politiques de développement a recommandé de retirer de la liste des pays les moins avancés quatre pays (le Bhoutan, les Îles Salomon, Kiribati et Sao Tomé-et-Principe) qui remplissaient les critères de revenu national brut par habitant et de capital humain mais pas celui de vulnérabilité économique. Deux autres pays (l'Angola et le Vanuatu) doivent être retirés de la catégorie en 2020 et 2021 respectivement.

82. Les partenaires de développement ont également poursuivi la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Plusieurs donateurs bilatéraux ont continué de fournir des fonds à l'OMC pour aider les pays les moins avancés à intensifier leur participation aux négociations commerciales multilatérales, à renforcer leurs compétences en matière de négociation commerciale et à améliorer leurs capacités dans les domaines sanitaire et phytosanitaire. De son côté, l'Union européenne a versé 10 millions d'euros au Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés, un programme de l'Initiative Aide pour le commerce spécialement conçu pour aider les

pays les moins avancés à mettre à profit leur potentiel commercial pour assurer leur développement durable et leur croissance économique (voir également par. 60 et 61 pour des informations sur l'aide publique au développement).

83. La coopération Sud-Sud devient de plus en plus importante pour les pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne le commerce, les investissements directs étrangers et l'échange d'innovations technologiques et de savoir-faire. Il reste toutefois difficile de communiquer des informations sur la coopération Sud-Sud, les définitions et catégories utilisées n'étant généralement pas comparables.

84. Le secteur privé a lancé un grand nombre d'activités qui contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Des réunions régionales des pays les moins avancés sur la promotion de la connectivité à haut débit ont été organisées au Sénégal en mars 2017 pour les pays d'Afrique et au Vanuatu en octobre 2017 pour ceux de l'Asie et du Pacifique, avec la participation active du secteur privé. La Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement préside un groupe de travail consacré à la question de la connectivité à haut débit pour les pays les plus vulnérables, sous l'égide de la Commission « Le large bande au service du développement durable », qui a notamment vocation à étudier les bonnes pratiques et à recenser les moyens de tirer parti des investissements dans ce domaine pour le développement national. Ce groupe de travail est majoritairement constitué d'entités du secteur privé, d'organismes des Nations Unies et de membres du milieu universitaire. Des représentants du secteur privé sont également membres du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés (voir sect. A pour plus d'informations).

85. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a mis en place, en coopération avec l'Organisation internationale de droit du développement, une initiative visant à soutenir les pays les moins avancés dans leurs efforts tendant à mobiliser davantage d'investissements étrangers et à en tirer le meilleur parti. Le programme de soutien des investissements en faveur des pays les moins avancés, programme innovant de l'Organisation internationale de droit du développement fournira, sur demande, des services de conseil et de représentation pour la négociation et le règlement des différends en matière d'investissements aux gouvernements des pays les moins avancés et aux entreprises qui manquent de ressources. Le programme est conçu pour mettre à profit les services d'avocats et d'autres experts qui sont prêts à aider les pays les moins avancés à titre gracieux ou à un tarif réduit.

86. La société civile participe activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. L'organisation LDC Watch s'est concentrée sur le reclassement des pays les moins avancés aux niveaux régional et national. Au Sénégal, une consultation régionale sur le reclassement a été menée en juin 2017 auprès d'organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest. LDC Watch a également organisé des consultations nationales sur le reclassement au Népal et au Bangladesh. En outre, une consultation régionale des organisations de la société civile des pays les moins avancés d'Asie a été organisée en Thaïlande en décembre 2017 sur les synergies et la cohérence entre le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. Ces rencontres ont donné lieu à un dialogue constructif sur la meilleure façon pour la société civile d'avancer dans des domaines prioritaires tels que l'élimination de la pauvreté, les conflits et le développement, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et le commerce.

87. Les milieux universitaires ont continué de participer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, un accent particulier étant mis sur le reclassement, le commerce et la vulnérabilité. Ainsi, le Centre de dialogue sur les mesures à prendre, en collaboration avec le Secrétariat du Commonwealth, la Friedrich-Ebert-Stiftung, l'initiative LDC IV Monitor et l'Initiative Think Tank, a organisé au Bangladesh en novembre 2017 un dialogue public sur le thème de la réappropriation du programme de développement, en préparation de la onzième réunion ministérielle de l'OMC. Les membres du milieu universitaire, notamment des membres du Comité des politiques de développement, ont régulièrement participé et contribué aux réunions organisées par l'Organisation des Nations Unies.

88. Les organismes du système des Nations Unies ont activement œuvré en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, tant individuellement que dans le cadre de programmes conjoints. Conformément à son mandat, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de faciliter la coordination de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par toutes les entités du système des Nations Unies en organisant les réunions semestrielles du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés. Des efforts particuliers ont été faits pour apporter un soutien plus approfondi, coordonné et pragmatique aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés par l'intermédiaire d'une équipe spéciale.

IV. Conclusions et recommandations

89. Alors qu'il reste deux ans et demi pour mettre en œuvre le Plan d'action d'Istanbul, il faut que toutes les parties prenantes fassent d'importants efforts pour surmonter les difficultés propres aux pays les moins avancés qui ont été mises en évidence dans le Programme d'action d'Istanbul. Cette action contribuera également directement à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui pose également de grandes difficultés aux pays les moins avancés. Il convient de mettre à profit les synergies et complémentarités qu'offrent la mise en œuvre et le suivi de ces initiatives.

90. Afin que davantage de pays remplissent les conditions de reclassement et que les objectifs et cibles du Programme d'action d'Istanbul soient atteints d'ici à 2020, la mise en œuvre de ce dernier doit s'accélérer. Les pays les moins avancés doivent créer un environnement favorable au secteur privé et redoubler d'efforts pour ne laisser personne de côté dans les domaines prioritaires. De même, les partenaires de développement doivent respecter leurs engagements, notamment en ce qui concerne l'aide publique au développement et les préférences commerciales. Il convient de renforcer l'appui fourni aux pays les moins avancés pour faire face aux difficultés qui leur sont propres, notamment en mobilisant l'aide publique au développement pour d'autres types de financement du développement, en mettant en place des dispositifs renforcés visant à développer la résilience et en apportant un soutien financier et technique afin de garantir le bon fonctionnement de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

91. Le nombre de pays remplissant les critères de reclassement pour la première ou deuxième fois allant croissant, il est plus important que jamais de fournir un appui renforcé aux pays retirés ou sortant de la liste des pays les moins avancés et de garantir une transition sans heurt afin que la mise en œuvre des plans, programmes et

projets de développement ne soient pas perturbée. Chaque partenaire, y compris les organes directeurs des entités des Nations Unies, a son rôle à jouer dans la mise en place de mesures de soutien international. Les entités du système des Nations Unies intensifient leurs efforts pour fournir un appui coordonné favorisant le reclassement et une transition sans heurt.

92. Les constatations présentées dans le présent rapport indiquent que, lorsque ses dispositions ont été mises en œuvre, le Programme d'action d'Istanbul a largement contribué à faire avancer le développement durable et inclusif. Pour préserver cette dynamique et remédier aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme, les États Membres sont invités à envisager d'organiser une cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en vue de procéder à une évaluation globale de la mise en œuvre du Programme d'action et de décider des mesures ultérieures à prendre. Compte tenu de son mandat et de son rôle important dans le contrôle du suivi intégré du Programme d'action d'Istanbul, le Bureau du Haut-Représentant devrait occuper une place centrale dans les préparatifs de cette cinquième Conférence et du nouveau programme pour les pays les moins avancés.
